

écoulée, nous avons atteint le niveau de 0.44% du produit national brut affecté à l'aide publique au développement, en regard de l'objectif de 0.70%. De ce montant, 70% sont consacrés aux programmes bilatéraux négociés à l'échelon gouvernemental entre le Canada et les pays en voie de développement.

Une section importante de l'étude de politique étrangère du Gouvernement, publiée en 1970, exposait les efforts canadiens d'aide au développement international. L'étude posait quelques questions essentielles sur l'aide que nous offrons: Pourquoi le Canada devrait-il aider les pays en voie de développement? Cette politique sert-elle l'intérêt national? Que faut-il faire pour que ces pays accueillent notre aide? L'interrogation n'était pas nouvelle en soi, mais l'étude a contribué à éclairer notre point de vue. L'aide au développement sert effectivement les intérêts canadiens. Elle crée des liens plus étroits entre le Canada et les pays en voie de développement aux points de vue des exportations canadiennes, de l'amélioration du niveau de l'emploi au Canada, de la création de futurs débouchés commerciaux et d'une meilleure compréhension réciproque. L'aide contribue également à la satisfaction des aspirations des pays en voie de développement, et, en conséquence, à la stabilité mondiale. L'aide au développement structurée d'après des critères objectifs s'insère particulièrement bien dans les plans de développement économique et social de ces pays.

D'après l'étude, l'aide que nous dépensons doit faire partie intégrante de notre politique étrangère et avoir pour but de répondre aux besoins économiques et sociaux propres aux pays en voie de développement. De cette manière, nos programmes refléteront les intérêts nationaux à la fois du Canada et des pays bénéficiaires. Les critères d'allocation de l'aide bilatérale illustrent fort bien ce souci: quels sont les besoins économiques des pays bénéficiaires? le Canada est-il apte à répondre à ces besoins? quels sont le rendement et les perspectives de développement de ces pays? pourront-ils utiliser efficacement les ressources mises à leur disposition aux fins du développement? dans quelle mesure le Canada peut-il influencer le rendement économique du pays bénéficiaire par l'intermédiaire du programme d'aide envisagé?

Vous vous rappellerez sans doute que nous avons examiné une autre question importante lors de cette étude, soit la proportion d'aide que nous devrions offrir par l'intermédiaire des institutions multilatérales. En versant des contributions à celles-ci, il nous est possible de répartir les fonds affectés à l'aide au développement à plusieurs régions géographiques, ce que nous ne pouvons accomplir par le truchement de nos programmes bilatéraux. Nous